

PLAINTÉ DE LA ZAMBIE CONTRE L'AFRIQUE DU SUD⁶⁰

Décisions

A sa 2209^e séance, le 10 avril 1980, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de l'Angola, de Cuba, du Libéria, de Maurice, du Nigéria et de la Yougoslavie à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question intitulée "Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud : lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878⁶¹)".

A sa 2210^e séance, le 11 avril 1980, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de l'Algérie, des Emirats arabes unis, de la Guyane et du Zaïre à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

A sa 2211^e séance, le 11 avril 1980, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de l'Inde à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Résolution 466 (1980)

du 11 avril 1980

Le Conseil de sécurité,

Prenant acte de la lettre du représentant permanent de la République de Zambie en date du 8 avril 1980 contenue dans le document S/13878⁶¹,

Ayant examiné la déclaration du représentant de la République de Zambie⁶²,

Gravement préoccupé par l'intensification des actes d'hostilité commis sans provocation par le régime

raciste d'Afrique du Sud en violation de la souveraineté, de l'espace aérien et de l'intégrité territoriale de la République de Zambie,

Rappelant sa résolution 455 (1979), aux termes de laquelle il a, entre autres, condamné énergiquement la connivence de l'Afrique du Sud raciste avec le régime illégal qui était alors en place en Rhodésie du Sud dans les actes d'agression commis contre la République de Zambie,

Affligé par les pertes tragiques en vies humaines et préoccupé par les dommages et les destructions de biens qu'ont entraînés les actes de plus en plus graves et les incursions armées commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la République de Zambie,

Profondément préoccupé par le fait que les actes injustifiés commis par le régime raciste d'Afrique du Sud visent à déstabiliser la République de Zambie,

Conscient de la nécessité de prendre des mesures efficaces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

1. *Condamne énergiquement* le régime raciste d'Afrique du Sud pour les actes qu'il continue, avec une intensité croissante et sans provocation, de perpétrer contre la République de Zambie et qui constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Zambie;

2. *Exige* que l'Afrique du Sud retire immédiatement toutes ses forces militaires du territoire de la République de Zambie, cesse toutes violations de l'espace aérien de la Zambie et respecte dorénavant scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Zambie;

3. *Avertit solennellement* l'Afrique du Sud que, en cas de nouvelles incursions armées contre la République de Zambie, le Conseil de sécurité se réunira pour envisager une nouvelle action appropriée conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII;

4. *Félicite* la République de Zambie de la modération extrême dont elle fait preuve face aux graves provocations sans cesse commises à son égard par le régime raciste d'Afrique du Sud;

5. *Décide* de rester saisi de la question.

Adoptée à l'unanimité à la 2211^e séance.

⁶⁰ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1976.

⁶¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980.*

⁶² *Ibid.*, trente-cinquième année, 2209^e séance.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD⁶³

Décisions

Après avoir consulté les membres du Conseil, le Président du Conseil a adressé au Gouvernement

⁶³ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1977, 1978 et 1979.

sud-africain, le 13 mars 1980, le message ci-après au sujet de la capture et du maintien en détention de M. Victor Matlou par ce gouvernement :

"Le Conseil de sécurité a appris avec une profonde préoccupation que les autorités sud-